



ASSOCIATION FOUQUE

TAXE

D'APPRENTISSAGE

2022





Votre soutien est essentiel !

En choisissant de verser votre taxe d'apprentissage à l'Association Fouque, vous contribuez au financement des moyens pédagogiques indispensables mis à la disposition des jeunes que nous accueillons.

Vous soutenez également le développement de notre apprentissage et des projets éducatifs.

Ensemble, continuons à soutenir nos jeunes et à leur offrir les meilleures solutions d'insertion dans un esprit de générosité.

Je vous remercie pour votre engagement aux côtés de l'Association Fouque.

Vincent GOMEZ-BONNET,
Directeur général

Qu'est-ce que la taxe d'apprentissage ?

Qui paye ?

Les entreprises domiciliées ou établies en France
Qui emploient au moins une personne
Qui exercent une activité commerciale, industrielle ou artisanale.

Pour quoi ?

Des futurs talents dans les secteurs de la restauration, de l'hôtellerie, du paysage et du bâtiment.

Des élèves mieux préparés

Une expérience unique dans un contexte de formation stimulant

Les fonds affectés par les entreprises permettront au restaurant pédagogique Le Grand Pin de réaliser des investissements pédagogiques ou matériels et de financer son fonctionnement.

Quand ?

A verser obligatoirement **avant le 31 mai 2022**.

Elle se calcule sur la masse salariale de l'année précédente.

Comment ?

Le solde de la part principale de la taxe due au titre de l'année 2021 doit être versé auprès de l'OPCO **avant le 1^{er} mars 2022**.

Une fraction du solde est versée librement au titre de la taxe d'apprentissage.

Pour qui ?

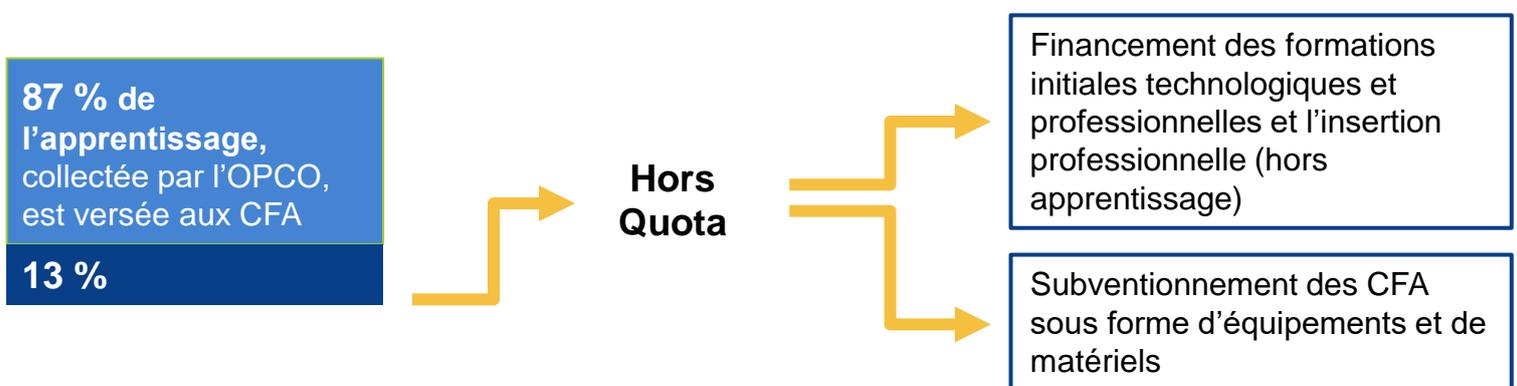
Les entreprises ont la possibilité d'affecter librement une partie de leur taxe d'apprentissage aux établissements d'enseignement habilités de leur choix tels que les CFA, Centre de Formation d'Apprentis.

Notice

de la promesse de versement au titre du solde de 13%

Information relative aux dépenses libératoires effectuées par l'employeur en application de l'article L. 6241-4 du Code du Travail.

La taxe d'apprentissage due au titre de la Masse Salariale 2021 et années suivantes



L'entreprise s'acquitte du solde de 13 % de la taxe d'apprentissage sous forme de **dépenses libératoires effectuées directement aux établissements habilités** en application de l'article L. 6241-4 du Code du Travail.

Les établissements, organismes, services habilités au titre de l'article L.6241-5 peuvent percevoir « les dépenses réellement exposées afin de **favoriser le développement des formations initiales technologiques et professionnelles, hors apprentissage**, et l'insertion professionnelle, dont les frais de premier équipement, de renouvellement de matériel existant et d'équipement complémentaire ».

Les formations technologiques et professionnelles sont celles qui, **dispensées dans le cadre de la formation initiale**, conduisent à des diplômes ou titres enregistrés au RNCP et classés dans la nomenclature interministérielle des niveaux de formation.

LES PROJETS « FOUQUE » :

UNITE DE FORMATION
QUALIFIANTE J.B
FOUQUE
CODE UAI : **0131462 U**

Lutter contre le décrochage scolaire.
Proposer un coaching individuel en complément.
Des formations qualifiantes ou certifiantes de niveau V pour favoriser l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle.

RESTAURANT
PEDAGOGIQUE
LE GRAND-PIN
CODE UAI : **0131462 U**

Une mission d'insertion pour valoriser les parcours des jeunes pour conduire à la qualification. Deux formations qualifiantes sont proposées et une plateforme d'insertion socio-professionnelle.

INSTITUT SAINT-ANGE
CODES UAI : **0841051 L,**
0841090 D, 0840605 B

Les missions de Saint-Ange sont de scolariser, soigner, éduquer les enfants et adolescents en développant au mieux leurs potentialités. Et, former les jeunes dans la perspective de leur vie professionnelle et personnelle, en s'appuyant sur les ateliers de formation : travaux manuels, restauration (service et cuisine – formation certifiante CFA/IME), agriculture, emploi de services (entretien des locaux, linge).

INSTITUT LES ECUREUILS
CODES UAI : **0133739 U,**
0131462 U, 0131952 B

La prise en charge de l'institut s'appuie sur l'éducation et la pédagogie spécialisée. En complément de l'école interne, des ateliers sont proposés aux jeunes : cuisine, polyvalence en bâtiment, espaces verts, multiservices.

Promesse de versement

au titre du solde de 13%

Notre entreprise a choisi votre établissement pour se libérer du solde de 13% conformément à la législation en vigueur afin de favoriser le développement des formations initiales technologiques et professionnelles, hors apprentissage.

- Identité de l'Entreprise (mettre votre nom) :
- Raison sociale :
- SIREN :
- IDDC :
- CCN :
- Adresse :
- Code postal :
- Ville :
- Téléphone :

Montant de versement envisagé : (en € Net de taxes)

.....

Promesse de versement au titre du solde de 13%

- Identité de l'Ecole :
- Raison sociale : Association Fouque
- SIREN : 775560089
- UAI *

Merci de sélectionner le code UAI souhaité , cf: Les projets « Fouque »

- CCN : 66.....
- Adresse : 272 avenue de Mazargues
- Code postal : 13008
- Ville : Marseille
- Téléphone : 04.91.71.30.95

Ci-dessous nos coordonnées bancaires



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10096	18565	00024411605	67	EUR

Domiciliation
CIC MARSEILLE PROVENCE ENT

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1009	6185	6500	0244	1160	567

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFRPP